



SNCF, RATP, EDF, GDF : une "réforme" peut en cacher une autre

Ce n'est pas la « réforme » des régimes spéciaux qui permettra de « sauver les retraites ».

En 2005, les 322 000 retraités de ces régimes ont reçu 8,2 milliards d'euros, soit 4,2 % de l'ensemble des retraites versées. Et même si on alignait leur régime, il faudrait bien continuer à leur verser des pensions. Comme, en plus, cette réforme ne concernerait que les nouveaux retraités, l'économie ne représenterait la première année que 0,1 % du total des retraites versées en France, et seulement 0,4 % au bout de 5 ans, selon les estimations de l'OFCE.

Au nom de l'équité ?

Cet argument ne vaut rien s'il n'est pas généralisé. D'autres régimes « spéciaux » de retraites sont oubliés : armée, clergé, députés ainsi que les « régimes chapeaux » des dirigeants de grandes entreprises. Et les avantages fiscaux et sociaux accordés à l'épargne destinée à la retraite sont à leur manière un « régime spécial » qui brise la solidarité.

L'équité ce n'est pas l'égalité. L'équité, c'est justement prendre en compte les différences qui existent entre différentes catégories de salariés. On ne peut traiter ce sujet sérieusement en se contentant d'aligner vers le bas la manière de calculer les pensions, en oubliant le contexte plus global du statut.

Exemple : la durée de cotisation des cheminots. Le gouvernement veut « l'aligner » sur celle des salariés du privé et la faire passer de 37,5 ans à 40 ans, voire davantage. Mais aujourd'hui la plupart des cheminots ne partent pas avec une retraite à taux plein. Le taux moyen de liquidation des pensions est de 62 % au lieu de 75 %, ce qui veut dire qu'au moment du départ à la retraite, il leur manque en moyenne 6 à 7 ans pour percevoir une pension à taux plein.

Avec l'allongement de la durée de cotisation, il manquera encore davantage d'années : environ 10 ans pour une durée de cotisation de 40 ans. Les cheminots ne travailleront pas plus longtemps, et c'est simplement une façon déguisée d'abaisser le niveau des pensions. On pourrait même dire que les cheminots sont « en avance » sur la voie de la régression libérale baptisée « réforme ». Pour partir à la retraite à 60 ans, il manquera aux salariés du secteur privé nés en 1950 – et qui pourraient donc partir à la retraite en 2010 – environ une année de cotisation en moyenne. Et il manquera en moyenne 13 trimestres à la

génération 1960, 18 trimestres à la génération 1970 et 23 trimestres à la génération 1980 !

Même en tenant compte du décalage concernant l'âge de départ (dès 55 ans pour les cheminots, 60 ans pour les salariés du secteur privé), l'écart entre la durée effectivement cotisée et la durée exigée pour percevoir une pension à taux plein est donc plus important pour les cheminots que pour les autres salariés du privé.

Des régimes subventionnés ?

Non ! La subvention versée par l'État correspond exactement au surcoût qu'aurait dû payer une entreprise privée qui financerait elle-même ses retraites si elle avait suivi la même politique de diminution des effectifs. On ne sort en rien de la logique de compensation démographique qui existe depuis 1970. Elle est parfaitement légitime et on la retrouve par exemple dans le cas

des agriculteurs ou des mineurs. La subvention n'est donc pas destinée à financer de prétendus privilèges : c'est simplement le coût que doit assumer l'État pour sa politique de priorité au transport routier.

Une réforme peut en cacher une autre

Avec la « réforme » des régimes spéciaux, la droite veut prendre sa revanche sur ceux qui avaient animé les mobilisations de 1995 et de 2006. Elle veut ensuite faire sauter l'obstacle symbolique des 37,5 années de cotisation dans les régimes spéciaux. La voie sera alors libre pour cette « troisième réforme des retraites » annoncée par Sarkozy, qui allongera la durée de cotisation de tous les salariés et bloquera à jamais la possibilité de nouvelles ressources pour les retraites. Le combat contre la « réforme » des régimes spéciaux est donc notre combat à tous.

Notre eau nous appartient !

A lors que s'intensifie l'offensive gouvernementale contre les grands services d'État, la vigilance s'impose concernant l'avenir des services publics locaux. Ils garantissent l'accès de chacun d'entre nous aux ressources et aux biens qui fondent la vie quotidienne (eau, énergie, déchets, transport, etc.). Ils doivent donc répondre à des objectifs d'intérêt général.

L'eau peut-elle rester la marchandise qu'elle est devenue ? Aujourd'hui, sa gestion est prise en otage par des intérêts privés et asservie au rendement capitalistique des actionnaires. Elle devrait au contraire viser l'intérêt des usagers.

Comment vivre sans eau ?

On en a besoin pour tout.

L'eau doit donc redevenir ce bien public, ce patrimoine commun, qui appartient à tous.

La France a, en la matière, le triste privilège d'abriter les deux plus grosses

multinationales de l'eau et de l'environnement dans le monde, que sont Suez et Veolia. Ces empires économiques et financiers ont été construits grâce aux nombreuses délégations de services que les collectivités leur ont confiées dans la gestion des services communaux. Mais les prochaines années, de très nombreux contrats arrivent à échéance. Ce qui offre l'opportunité aux collectivités de choisir un mode de gestion publique. Il faut donc agir maintenant, avant qu'il ne soit trop tard.

Quels sont, en effet, les résultats de cette gestion privée ? En 2006, l'UFC – Que choisir a conduit une étude sur la

transparence du coût de l'eau et de l'assainissement, en France. Elle montrait que la facturation de l'eau, distribuée sur 31 grandes villes de France, génère des profits abusifs, le record étant établi par le SEDIF (Syndicat des Eaux d'Ile-de-France) dont le prestataire est Veolia.

UFC – Que Choisir observait, aussi, que deux entreprises seulement se partagent le marché des grandes villes.

L'eau est donc devenue un quasi-monopole, comme par exemple à Paris.

Mais la fin, en 2009, des contrats de distribution confiés aux filiales des deux grands groupes privés (Lyonnaise des Eaux et Générale des Eaux) et, en 2011, de celui de production concédée à une société municipale (Eau De Paris) oblige à remettre à plat le service de l'eau. Mis en place par Jacques Chirac en 1985, dans l'opacité la plus totale, il a permis aux deux entreprises privées de se partager le marché de l'eau parisien. Le producteur municipal finance ainsi l'essentiel des infrastructures (usines de potabilisation, renouvellement du réseau) et assume de grosses charges fixes. Les distributeurs privés assurent, pour leur part, la charge beaucoup moins lourde de l'entretien du réseau et surtout, exercent la part lucrative de l'activité (commercialisation, facturation). Le schéma actuel conduit donc à ce résultat incroyable : celui qui finance les investissements n'est pas celui qui perçoit la meilleure rémunération. La remunicipalisation du service, c'est-à-dire un seul opérateur municipal qui soit producteur et distributeur, permettrait de récupérer les gains financiers générés par les contrats actuels, qui alimentent les caisses des multinationales. Pour l'instant, ces gains financiers ont été très peu réinvestis dans l'exploitation du service. Ils servent à rémunérer les actionnaires. Quand ce n'est pas à d'autres opérations boursières.

Le cas parisien n'est pas unique. Il est emblématique, par contre, de la bataille nécessaire pour un retour en gestion publique des services d'eau.

Par des pétitions, par des campagnes, ou par la création de collectifs militants, depuis longtemps des associations d'usagers et de consommateurs, des élus qui se battent sur le terrain font le même constat : il faut, d'urgence, faire intégrer la question de l'eau (son prix, sa qualité, son accès, etc.) dans les politiques municipales,

et développer une gestion publique de l'eau, de la production à la distribution, qui devrait satisfaire les attentes légitimes de la population. Partout, ce peut être un enjeu fort des prochaines municipales de mars 2008. À condition que nous l'imposions.

Car l'eau, maintenant machine à profit, doit redevenir un service public. Et il faut placer les enjeux écologiques, sociaux et démocratiques au cœur des préoccupations politiques pour réorganiser le service de l'eau.

L'eau doit être écologique. L'environnement est de plus en plus pollué. Une politique de préservation de la ressource en eau est indispensable pour ne pas sacrifier, sur l'autel du profit à court terme, les besoins des générations actuelles et futures. L'eau doit, par ailleurs, cesser d'être gaspillée.

L'eau doit être sociale. Car la solidarité à l'égard des populations socialement vulnérables, impose de garantir, à tous, l'accès à une eau de qualité. À bas prix. Le droit à l'eau pour tous, n'est-ce pas un minimum ?

L'eau doit être démocratique. Les usagers, c'est-à-dire nous tous, aujourd'hui supportent, par leur facture d'eau, le financement du service, mais ils n'ont leur mot à dire sur rien. Informer, concerter, rendre compte, rendre les comptes publics, doivent constituer des obligations pour ce nouveau service public de l'eau qu'il s'agit d'inventer.

C'est possible. C'est urgent. C'est concret. C'est maintenant. **La Fondation Copernic**, avec toutes les forces qui le souhaitent, associations, syndicats, partis, simples citoyens, va lancer une pétition et une campagne nationale pour la remunicipalisation de l'eau. Parce que notre eau nous appartient. Parce que l'eau n'est pas une marchandise. Et que le profit doit cesser là où commence le bien commun. ██████████



Services publics pour toutes et tous, par toutes et tous

Les services publics sont au centre d'une bien curieuse polémique alors qu'ils devraient être au cœur de la démocratie et des politiques sociales. Culture, instruction, eau, énergie, habitat, justice, santé, transports, moyens de communication, information, justice... autant de biens communs auxquels toutes et tous devraient avoir accès. C'est la raison pour laquelle les services publics ne peuvent être soumis ni à la concurrence ni à l'emprise du capital financier.

Ils ne peuvent pas non plus être définis et régis bureaucratiquement. Les orientations, les moyens à mettre en œuvre relèvent du débat public et démocratique. Les modalités de fonctionnement dépendent de la nature des prestations et de leur échelle. S'agit-il de la santé, de l'éducation, des transports, du logement, de l'eau, de l'énergie, etc. ? S'agit-il d'un service local, régional, national ou exigeant la coopération internationale ? Des formes adaptées à la nature et à la dimension du problème doivent être mises en œuvre ou réinventées.

Mais, quel que soit le cas de figure, pour répondre aux objectifs d'égalité et de qualité, les services publics doivent être un pôle de démocratie.

Les choix et les orientations, la gestion et le contrôle doivent être démocratisés et combiner la participation des élus, des agents, des citoyens, des utilisateurs.

Les services publics doivent redevenir un levier pour les politiques économiques et sociales développées à tous les niveaux : local, régional, national, européen, international. Ils constituent un moyen essentiel pour sortir des impasses des politiques prônant la concurrence à outrance et générant chômage, précarité, paupérisation, inégalités.

Ces exigences supposent que la formation des agents, leurs conditions de travail et de rémunération, leur participation à la gestion soient à la hauteur des enjeux.

Rien ne sera vraiment possible sans l'abrogation des lois et des directives qui soumettent les services publics à la pression du capital et de la finance.

Utiles également, le bilan des privatisations et celui du fonctionnement réel des Services Publics pour préparer les réponses aux questions essentielles : égalité, continuité, adaptabilité, qualité, démocratie.

La Fondation Copernic, depuis sa création, s'est engagée à montrer l'intérêt vital des services publics dont toutes et tous ont besoin : hommes et femmes, citoyens, collectivités territoriales, entreprises.

La Fondation Copernic participe activement aux travaux et aux actions des réseaux qui, en France et en Europe, militent pour des services publics de qualité accessibles à tous : Convergence Nationale des Collectifs de Défense et de Développement des Services Publics qui regroupe un grand nombre d'organisations et de comités locaux (www.v-s-p.org) ; Réseau Européen pour les Services Publics, né dans le cadre du Forum Social Européen, qui regroupe des syndicats, ONG et mouvements européens de nombreux pays (athens-sp@ras.eu.org).